



Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt

François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du Dialogue social

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2014

Installation du Comité de suivi de l'emploi dans les secteurs agricole et agroalimentaire par François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, et de la Forêt

Ce Comité de suivi s'inscrit dans la démarche gouvernementale de suivi du Pacte de responsabilité et de solidarité, par une déclinaison sectorielle pour les filières relevant du périmètre du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Cette réunion de lancement a permis de partager les évaluations de l'impact des mesures du Pacte de responsabilité pour la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires : **en 2017, à l'issue de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Pacte, les secteurs agricoles et agroalimentaires bénéficieront d'allègements supplémentaires de charges 1,8 Md€ par rapport à 2012, pour un total de 3,6 Md€, soit un doublement du soutien public attribués à ces secteurs sur la période 2012-2017.**

Elle a également permis aux partenaires sociaux de faire un bilan d'étape de la mise en œuvre des engagements contractualisés depuis 2 ans sur la problématique de l'emploi : Charte en faveur de l'insertion et de la formation des publics les plus fragiles en mai 2013, Contrat de filière alimentaire en juin 2013 décliné par un accord interbranche sur le contrat de génération de juillet 2013 (avec des premiers engagements chiffrés d'embauche de 30 000 jeunes sur 90 000 recrutements prévus sur la période 2014-2016, d'augmentation du nombre de jeunes en alternance de 10 000 pour une cible de de 150 000 entre 2014 et 2017) et un chantier sur la « qualité de vie au travail », Convention collective de lutte contre le travail illégal en mars 2014, lancement en juin 2014 d'une négociation de branche pour la filière agricole dans le cadre du Pacte de responsabilité. Les représentants des industries agroalimentaires ont annoncé à cette occasion que le solde de l'emploi serait positif en 2014 dans ce secteur contrairement aux années précédentes.

Les deux ministres ont salué la qualité du travail accompli depuis deux ans, tout en appelant à l'amplification de la dynamique collective dans la mise en œuvre concrète des différents engagements qualitatifs et quantitatifs au service de l'emploi.

Ils ont conclu la réunion sur les points suivants :

- ⇒ Le comité de suivi, institué dans la durée, sera réuni à nouveau dans quelques mois pour faire un point d'étape sur les avancées concrètes des travaux engagés ;
- ⇒ Les secteurs agricole et agroalimentaire, compte tenu de leur poids dans l'économie et la population active, seront associés à la démarche de suivi des 50 branches pilotée par le Ministre du travail ;
- ⇒ La nouvelle mission confiée à Michel de Virville pour préparer la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité en tenant compte des spécificités des branches comprendra une déclinaison sur les secteurs agricoles et agroalimentaires ;
- ⇒ Une mission des inspections ministérielles sera lancée par les deux ministères sur la comparaison en Europe et aux Etats-Unis du coût du travail et du financement de la protection sociale pour les agriculteurs.

« Grâce au Pacte de responsabilité et de solidarité et à la dynamique collective entre les partenaires sociaux, les filières agricoles, agroalimentaires et forêt-bois se positionnent comme acteurs moteurs de l'emploi et du redressement de notre pays » ont déclaré François REBSAMEN et Stéphane LE FOLL

Service de presse

Cabinet de François REBSAMEN - 01 49 55 31 02 ; cab-ted-presse@cab.travail.gouv.fr

Cabinet de Stéphane LE FOLL - 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr